

Fiche technique Grex

Janvier 2006

www.grex.fr

Autres sites Internet utiles :

Site Grex, pages "espace réglementaire", "actualité réglementaire" et "Législation européenne" –
<http://www.grex.fr>

Commission européenne, DG Commerce
http://europa.eu.int/comm/trade/index_fr.htm

Commission européenne, DG douane et fiscalité
http://europa.eu.int/comm/dgs/taxation_customs/index_fr.htm

Direction générale des douanes et des droits indirects (France)
<http://www.douane.gouv.fr/>



Importateurs, exportateurs : les bases de données européennes utiles pour votre développement à l'international



La Commission européenne (DG Commerce) met gratuitement à disposition des outils Internet qui concernent les importateurs et exportateurs de l'UE à plus d'un titre.

Market access database s'adresse aux entreprises de l'UE qui exportent vers des pays tiers. Cette base de données permet de faire le point sur les droits de douane et taxes en vigueur à l'entrée dans le pays de destination des marchandises et sur les barrières techniques et douanières existantes.

La base **Export Helpdesk** a été conçue, à l'origine, à destination des entreprises des pays en voie de développement qui souhaitent exporter leurs produits vers l'UE. Cependant, elle s'avère d'un grand intérêt pour les **importateurs de l'UE** qui peuvent ainsi découvrir quels sont les droits de douane applicables à leurs produits à leur entrée dans l'UE, ainsi que les conditions de mise sur le marché (normes, étiquetage, etc.). Certaines fonctions peuvent même intéresser les **entreprises exportatrices** qui travaillent également au niveau intra-communautaire.

Vous trouverez ci-après, un récapitulatif des différentes fonctions proposées par ces deux bases de données :



Market access database : <http://mkaccdb.eu.int/> (site en anglais)

Pour connaître :

- > les droits de douane et taxes supportés par vos produits, à l'entrée dans un pays tiers
➔ section **Applied tariffs database**,
- > les principaux documents à fournir à l'importation de produits dans les pays tiers
➔ section **Exporter's guide to import formalities**,
- > les barrières douanières et techniques existant dans un pays donné pour un secteur d'activité identifié ➔ section **sectorial and trade barriers database**, lire "market access barrier fiche",
- > les réglementations sanitaires ou phytosanitaires auxquelles sont soumis certains produits dans les différents pays ➔ section **SPS database**,
- > les flux import/export pour une nomenclature douanière donnée ➔ section **statistical database**.



La base Export Helpdesk permet, quant à elle, de s'informer sur :

Prenez l'exemple d'un importateur, qui introduirait des jouets origine (et provenance) Macao dans l'UE (nomenclature douanière 95033030, selon TARIC, tarif Intégré des Communautés européennes).

Les formations "douanes" proposées par Grex/EIC Grenoble

Prochaines dates :

- > **Incoterms** (1 jour) : 9 février 2006.
- > **La douane et l'entreprise** (3 jours) :
 - 16, 23 et 30 mars 2006.
- > **Déclaration d'échanges de biens (DEB) et TVA intra-communautaire** (2 jours) :
 - 4 et 11 avril 2006.
- > **Réussir une opération d'importation** (3 jours) :
 - 11, 18 et 30 mai 2006.
- > **DEB** : utilisation des logiciels et d'Internet (1 jour) :
 - 1^{er} juin 2006.

Contact Grex : Claire Quesada 04 76 28 28 45.

GreX, ce sont aussi les programmes :

- > **Graines d'exportateurs et d'importateurs**, prochaine date : 21 mars 2006.
Contact Grex : Sylvie Moulherat - 04 76 28 29 44.
- > **Optilog** (optimisez vos opérations logistiques : douane/transport), prochaine date : septembre 2006.
Contact Grex : Claire Quesada - 04 76 28 28 45.

Les droits de douane, applicables à vos produits

➔ section "droits de douane"

Vous constatez que les produits sont soumis normalement à des droits de douane à hauteur de 4.7 % (en date du 04/01/06), mais Macao faisant partie des pays bénéficiant du schéma de préférences tarifaires généralisées (SPG), le taux de droit de douane peut être ramené à 1.2 %, sous réserve de production des documents douaniers appropriés.

Les documents douaniers à produire à l'importation

➔ section "documentation douanière"

Le cadre "SPG" précise, à la rubrique "exigences documentaires dans le cadre du SPG", qu'il convient de présenter un certificat d'origine "form A" pour bénéficier du schéma SPG et donc des droits de douane à taux réduit.

Les conditions à remplir pour que les produits importés puissent bénéficier d'un traitement favorable tarifaire (dans le cadre du SPG, des accords préférentiels pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) et des accords de libre échange (ALE) signés avec des pays tiers)

➔ section "règles d'origine"

Sous quelle condition mon produit peut-il être considéré comme origine Macao (en fonction des matières premières utilisées, de la valeur ajoutée...)?

Les normes, exigences de sécurité et autres barrières applicables aux produits importés ➔ section "conditions et taxes"

On constate, dans l'exemple de nos jouets, que des normes techniques sont exigibles (marquage CE, interdiction des jouets en PVC souple). Les principaux documents d'accompagnement des marchandises sont par ailleurs énumérés et décrits (facture, liste de colisage...). Enfin, figure également le montant de la TVA applicable aux produits à l'introduction dans l'UE.

Astuce : Cette rubrique "conditions et taxes" peut aussi intéresser les entreprises françaises qui livrent leurs produits dans d'autres Etats membres. Elles peuvent par exemple connaître par ce biais le taux de TVA applicable à leur produit au Royaume-Uni et connaître les normes d'étiquetage applicables à certains produits.

Les principaux flux commerciaux, pour un produit donné, au niveau international ou intra-communautaire ➔ section "statistiques commerciales"

En sélectionnant "France" dans le champ "déclarant" et "tous les partenaires" dans le champ "partenaire", vous accédez aux statistiques import/export pour le produit qui vous intéresse, saurez quel est le principal pays fournisseur et quels sont les principaux pays clients au niveau de l'UE.

Les offres commerciales de fournisseurs installés dans les pays tiers ➔ section "espace commercial"

L'entreprise peut publier sur ce site pendant un délai de 6 mois des offres/demandes de produits.

Cette note a été rédigée par Dolores Adamski /Grex.

Directeur de la publication : Odile Arnould.
Rédaction : Dolores Adamski.
Maquette : service communication, Cci de Grenoble.
Imprimeur : Les Eaux Claires.
Numéro de Commission paritaire : n° 0110B07101



GREX WORLD TRADE CENTER GRENOBLE

Place Robert-Schuman - BP 1509 - 38025 Grenoble Cedex 1 - France
Tél. : (33) 4 76 28 28 40 - Fax : (33) 4 76 28 28 35
www.grex.fr - E-mail : grex@grex.fr

